

Conditions Générales de Vente (CGV)

Diagnostic Numérique en Ligne - aXel Perf

aXel Perf – SAS AXPP
SIRET : 87817189100020
Siège social : 51, avenue du Général de Gaulle,
66000 Perpignan
Contact : 04 68 05 49 65 / diag@axelperf.com

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les termes et conditions applicables à la prestation de diagnostic ou audit numérique en ligne proposé par aXel Perf.
En acceptant ces CGV, le client reconnaît avoir pris connaissance des termes suivants et les accepte sans réserve.

Article 1 – Objet

Les présentes CGV encadrent la vente du service de diagnostic numérique en ligne proposé par aXel Perf. Ce diagnostic s'adresse aux entreprises ayant un effectif compris entre 0 et 300 salariés. Les entreprises de plus de 300 salariés peuvent effectuer ce diagnostic, cependant aXel Perf ne peut garantir l'utilité des recommandations du au dimensionnement de l'entreprise cliente.

Son objectif est :

1. **Identifier les axes d'amélioration stratégiques** sur des périodes de 3, 5 et 7 ans.
2. **Fournir une liste de tâches opérationnelles** pouvant être mises en place sur une période de 3 à 18 mois après la réalisation du diagnostic.

Article 2 – Accès au Service

1. **Eligibilité** : Ce service est exclusivement destiné aux entreprises implantées en France et respectant les critères d'effectif définis à l'article 1.
2. **Modalités d'Accès** : Le diagnostic est accessible en ligne via une plateforme numérique dédiée après validation de l'inscription et du paiement.
3. **Responsabilité du Client** : Le client est responsable de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies dans le cadre du diagnostic. Toute omission ou erreur dans les informations transmises pourra altérer la pertinence des recommandations fournies.

Article 3 – Prix et Paiement

1. **Prix** : Le tarif du diagnostic est affiché sur le site d'aXel Perf et communiqué au client avant toute validation de commande. Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC).
2. **Paiement** : Le paiement est dû en totalité à la commande, par les moyens sécurisés proposés sur la plateforme. Toute commande non réglée sera considérée comme nulle.
3. **Facturation** : Une facture est émise et transmise au client après validation du paiement.

Article 4 – Livraison des Recommandations

1. **Modalités de Livraison** : Le diagnostic est généré en ligne et les recommandations sont transmises au client sous format numérique (PDF ou autre format indiqué).
2. **Délais** : Les recommandations sont fournies dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après réception de toutes les informations nécessaires.

Article 5 – Obligations et Responsabilités

1. **Obligations d'aXel Perf** :
 - o Fournir un diagnostic basé sur les informations transmises par le client.
 - o Proposer des recommandations pertinentes et adaptées dans la limite des informations disponibles.
2. **Obligations du Client** :

- o Fournir des données exactes, à jour et complètes pour permettre l'élaboration du diagnostic.
- o Mettre en œuvre, sous sa seule responsabilité, les recommandations opérationnelles si jugé opportun.

Article 6 – Limites de Responsabilité

1. **Recommandations** : Les recommandations fournies par aXel Perf sont uniquement indicatives et basées sur les informations communiquées par le client. Elles ne constituent ni une obligation de résultat ni une garantie de succès.
2. **Mise en œuvre** : aXel Perf ne peut superviser ou contrôler la façon dont les recommandations sont mises en œuvre dans l'entreprise cliente. Par conséquent, aXel Perf :
 - o Ne peut être tenu responsable si les recommandations ne sont pas appliquées par le client.
 - o Ne peut être tenu responsable des éventuelles conséquences négatives découlant de l'application des recommandations.

3. **Force Majeure** : aXel Perf décline toute responsabilité en cas de retard ou de non-exécution résultant de circonstances indépendantes de sa volonté (force majeure, panne technique, etc.).

Article 7 – Propriété Intellectuelle

Les diagnostics, recommandations et documents fournis sont la propriété exclusive d'aXel Perf. Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée est strictement interdite et peut faire l'objet de poursuites.

Article 8 – Confidentialité

aXel Perf s'engage à respecter la confidentialité des données fournies par le client dans le cadre du diagnostic. Ces données ne seront utilisées qu'aux fins d'exécution du service.

Article 9 – Droit de Rétractation

1. Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le client reconnaît que la prestation de diagnostic, une fois entamée, ne permet pas l'exercice du droit de rétractation.
2. Toute demande d'annulation avant le début de la prestation pourra être adressée à [e-mail du service client].

Article 10 – Litiges et Médiation

1. **Médiation** : En cas de litige, le client peut saisir un médiateur de la consommation agréé. Les coordonnées seront communiquées sur demande.
2. **Compétence Juridictionnelle** : En cas d'échec de la médiation, les litiges seront soumis aux tribunaux compétents de la région où se situe le siège social d'aXel Perf.

Article 11 – Dispositions Générales

1. Les présentes CGV sont soumises à la législation française.
2. aXel Perf se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Article 12 – Gestion des Données Personnelles

1. Collecte et Finalité des Données

Dans le cadre de la prestation de diagnostic numérique, aXel Perf collecte et traite des données personnelles des clients conformément aux

dispositions du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** (Règlement UE 2016/679) et à la législation française en vigueur.

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour :

- o Réaliser le diagnostic numérique.
- o Communiquer avec le client concernant le diagnostic et les recommandations.
- o Améliorer les services proposés par aXel Perf.

2. Conservation et Anonymisation des Données

Les données personnelles des clients sont conservées pendant une durée maximale de **cinq (5) ans** après la dernière activité ou interaction avec aXel Perf.

- o Au terme de cette période et en l'absence d'activité, les données seront anonymisées dans le cadre de leur conservation dans les archives.
- o L'anonymisation s'appliquera à toutes les données contenues dans le diagnostic et dans le logiciel de gestion de la relation client (CRM), afin de garantir qu'elles ne permettent plus d'identifier directement ou indirectement une personne ou une entreprise.

3. Droits des Clients

Conformément au RGPD, les clients disposent des droits suivants :

- o **Droit d'accès** : obtenir une copie des données personnelles les concernant.
- o **Droit de rectification** : demander la correction de données inexacts ou incomplètes.
- o **Droit à l'effacement** : demander la suppression des données personnelles sous certaines conditions.
- o **Droit d'opposition et de limitation** : s'opposer au traitement des données ou en limiter l'utilisation.
- o **Droit à la portabilité** : récupérer leurs données dans un format structuré et lisible par machine.

4. Pour exercer ces droits, le client peut adresser une demande à diag@axelperf.com [adresse e-mail dédiée à la gestion des données personnelles], en justifiant de son identité et rappelant la date à laquelle à été effectué le diagnostic.

5. Sécurité des Données

aXel Perf met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé, perte, altération ou divulgation.

6. Partage et Transfert des Données

Les données personnelles ne seront jamais vendues, louées ou partagées avec des tiers sans consentement explicite, sauf obligation légale ou judiciaire.

7. Délégué à la Protection des Données (DPO)

Pour toute question relative à la gestion des données personnelles, les clients peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) désigné par aXel Perf à diag@axelperf.com.

Date de dernière mise à jour : 20/11/2024